

Conseil scientifique de l'ENS ULM

19 FÉVRIER 2016

Procès-verbal

Membres nommés présents

Stanislas LYONNET, Professeur des universités, praticien hospitalier au département de génétique de l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie
Anne EPHRUSSI, Professeur de biologie moléculaire, Université d'Heidelberg
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF
Gretty MIRDAL, Professeur de psychologie à l'université de Copenhague
Sylvia SERFATY, Professeur des universités à l'université Pierre et Marie Curie

Membres nommés absents :

Daphné BAVELIER, Professeur à l'université de Genève et de Rochester, procuration à Stanislas Lyonnet
Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg
Pierre-Michel MENDER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur, procuration à Sylvia Serfaty

Membres élus présents :

Olivier DEBARRE, Professeur des universités
Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférence des universités
Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieur d'études, recherches et formation,
Antonin DELPEUCH, Normalien élève
Arthur COPIN, Normalien étudiant et étudiant mastérien

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'Ecole normale supérieure
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Françoise ZAMOUR, Directrice des études littéraires (présente aux points 1 et 2, puis procuration à F. Worms)

Membres de droit absents

Directeur (trice) de la bibliothèque générale de l'ENS

Invités permanents

Laurence CORVELLEC, directrice générale des services
Christian LORENZI, directeur des études scientifiques

Collaboratrice du directeur

Françoise TARQUIS

Invités

Peter BURGESS, Professeur titulaire de la Chaire AXA

Jean PONCE, Directeur du département d'informatique
Anne BOUTIN, Directrice du département de chimie

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal du précédent CS (20 novembre 2015)	3
II.	Diplôme de l'ENS	3
III.	Recrutement d'un directeur/d'une directrice de la bibliothèque générale	7
IV.	Actions incitatives.....	7
V.	Perspectives de structuration d'un pôle géopolitique à l'ENS ; intervention de Peter Burgess, titulaire de la chaire Axa	8
VI.	Concours PSI (Physique – Sciences de l'ingénieur).....	10
VII.	Présentation du nouveau bâtiment Jourdan	10
VIII.	PSL (projet Foucault, programme IRIS, renouvellement Idex)	11
IX.	Publications scientifiques : présentation de la plate-forme Dissemin, motion CPU/CNRS	14
X.	Visite de salles d'expériences	16
XI.	Recrutement des professeurs : présentation par les directeurs des départements.....	16
XII.	Questions diverses.....	19

La séance est ouverte à 9 heures 36.

S. LYONNET indique que Daphné BAVELIER lui a confié sa procuration et que P.M MENGER a confié la sienne à S. SERFATY.

I. Approbation du procès-verbal du précédent CS (20 novembre 2015)

Le procès-verbal est approuvé à la majorité des présents et trois abstentions.

S. LYONNET souligne que l'ensemble des documents discutés devant le Conseil peuvent être communiqués à des tiers lorsqu'ils sont approuvés par le Conseil, à la seule exception des parties citant une personne nommément.

II. Diplôme de l'ENS

1. Préambule

M. MEZARD rappelle que depuis près d'une année, a été lancée la réflexion sur l'évolution du diplôme. Cette réflexion est motivée par l'importance croissante du diplôme, notamment dans la perspective de collaborations avec des universités étrangères. Mais aussi parce que, grâce à cette formalisation, les étudiants peuvent mieux documenter les études qu'ils ont suivies à l'ENS et qui constituent un atout supplémentaire à l'embauche. Certes le diplôme existait antérieurement mais revêtait un caractère facultatif, sans être la traduction complète du parcours de scolarité.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil d'acter que le diplôme sanctionne la scolarité de tous les normaliens, aussi bien ceux admis à l'issue du concours que les normaliens-étudiants. Le diplôme fournit un cadre explicatif qui illustre et documente la formation reçue à l'ENS. Cette formation, basée sur un parcours académique post-licence (M1 et M2 et pour certains l'agrégation), est à bien des égards beaucoup plus riche que ce simple parcours. C'est pourquoi le diplôme sera assorti d'un dossier étoffé.

Le diplôme fournit un cadre contraignant mais au sein duquel une grande liberté de choix a été conservée. Le cursus aboutissant au diplôme consiste en des actions obligatoires : un parcours académique (généralement l'obtention d'un master) et la participation à quatre expériences d'ouverture : expérience de recherche, ENS hors-les-murs (stages dans une entreprise, une association, enseignement, tutorat (PESU), ...), expérience internationale, expérience transdisciplinaire... La déclinaison de ces actions restera un choix individuel des étudiants en interaction étroite avec le tuteur. Cette spécificité constitue un aspect essentiel de la scolarité à l'ENS qui la distingue.

2. Description du projet

F. WORMS précise le calendrier.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver un texte proposant un cadre général texte qui serait annexé au règlement intérieur (après approbation par le CA), qui résulte d'une consultation préalable, et qui laisse ouverte pour l'avenir la définition précise des contenus.

Il rappelle qu'en 2014-15 il a été chargé de mission auprès de la Direction pour une consultation large et ouverte autour de ce projet. Le diplôme tel qu'envisagé représente à la fois par sa généralisation et par sa restructuration une harmonisation interne des parcours et une simplification au sein d'un cadre unique, aussi bien pour les étudiants que l'administration. La consultation organisée a permis de dégager un accord large des directeurs de départements et des tuteurs. La

commission des études s'est également réunie à deux reprises. Le besoin de reconnaissance de la scolarité de l'ENS comme telle, qui est le cœur même du projet, est externe, national et international, mais également interne.

Quant aux contenus du diplôme, le texte de formalisation du diplôme précise, en page 2, que pour chaque rubrique (formation et recherche, ouvertures) il restera à définir par les instances compétentes. Ce sera la prochaine étape. Il conviendra en outre que l'ENS consente un effort important pour accompagner au fur et à mesure ce renforcement de l'offre qui caractérise aussi cette restructuration.

Le diplôme « type » est prévue en trois années elles-mêmes « type », avec possibilité d'année atypiques et donc de durée plus longue de l'ensemble : stage de recherche, agrégation, séjour à l'étranger etc... sont des exemples d'années atypiques. Pendant l'année atypique, un certain nombre de crédits pourront être validés.

La structuration de l'année type est encore en cours de discussion. Elle inclura la formation spécifique ENS (disciplines principales et langues notamment), l'accompagnement du parcours de recherche individuelle et les ouvertures. Sur ce dernier point, il s'agit de rendre possible mais non obligatoire la validation d'un certain nombre d'expériences « de recherche collective », « ENS hors les murs », « transdisciplinarités ENS » et « expériences linguistiques et/ou internationales ». Le contenu et le nombre (dans le cadre de ces quatre rubriques générales) en seront discutés et comporteront toute la souplesse que permet aussi la validation par un tutorat individuel dans des parcours qui seront tous individuels. ... Ainsi, les ouvertures sont totalement reconnues sur le plan pédagogique si l'élève, quel que soit son parcours, les articule avec sa formation principale. Ces contenus seront discutés lors de l'année en cours, en y associant les étudiants et les équipes de recherche en vue de préparer un modèle pour l'année prochaine (2016-17) encore expérimentale.

Y. LASZLO rappelle que ce projet couronne un travail de fond entamé depuis un certain nombre d'années, visant également à ce que le DENS ait le grade de master. En Sciences, le diplôme explicite la scolarité des étudiants à l'intention de l'extérieur, notamment vis-à-vis de l'étranger et décrit précisément la plus-value que représente la formation normalienne. En outre, il est possible de réaliser des doubles parcours, y compris internationaux. Ainsi le département de biologie vient-il de nouer un partenariat avec l'Université d'Arizona en écologie. Ce même département a conclu un accord en France avec l'Ecole d'Agronomie, et un projet est en discussion au sein du département de géologie avec l'Ecole des Mines.

Le travail en cours porte aussi sur les langues. En effet, l'ENS a pour objectif de promouvoir la pluralité des langues tout en s'assurant que tout normalien soit au moins capable de maîtriser l'anglais oral et écrit. En sciences, cette maîtrise de la langue internationale est notamment indispensable pour une prise de parole lors de conférences.

Enfin l'ouverture au travers d'une expérience hors-les-murs est essentielle.

En définitive, le diplôme de l'ENS gagnera en ouverture et en lisibilité pour améliorer les débouchés des normaliens.

S.SERFATY constate que pendant sa scolarité à l'ENS, elle n'aurait pas satisfait à la condition d'avoir réalisé trois expériences d'ouverture sur quatre. Il semblerait nécessaire de ne pas poser un trop grand nombre de contraintes afin de préserver le caractère de liberté qui fait la spécificité de l'ENS.

C. LORENZI estime que cette exigence d'ouverture ne change pas fondamentalement la formation actuelle en Sciences. De plus lors de la journée Portes Ouvertes organisée pour 1 300 lycéens de terminale, la présentation du diplôme a permis de détailler précisément l'organisation de la

formation à l'ENS Ulm, en la distinguant de celle des autres ENS et des autres écoles. Ce modèle de formation diversifiée a semblé très apprécié.

M. MEZARD juge que l'expérience de séjour à l'étranger, si elle n'était pas requise il y a quelques années, est aujourd'hui devenue indispensable en particulier pour les élèves de Sciences, y compris en mathématiques.

A. EPHRUSSI souscrit à ces propos. Les étudiants qui pensent ne pas avoir besoin d'une certaine forme d'ouverture sont précisément ceux pour qui elle est le plus nécessaire. Il est donc très important d'encourager les ouvertures, à la condition en effet qu'elles ne soient pas trop contraignantes.

A. COPIN fait observer que les consultations des étudiants et des élèves ont uniquement eu lieu à la demande de ces derniers. Il en est ressorti que le principe du diplôme était accepté, mais pas son caractère obligatoire. Pour sa part, le syndicat Solidaire s'oppose fermement au principe du diplôme car il n'est pas souhaitable que l'ENS devienne une école d'ingénieurs comme les autres. Il semble en outre choquant d'évoquer la possibilité de carrières non académiques des normaliens alors que ceux-ci signent un engagement. Enfin il est tout aussi étonnant d'entendre que le diplôme aurait été présenté lors de la journée Portes Ouvertes puisque son principe n'a pas encore été voté.

En tout état de cause, il est déjà possible pour les étudiants qui le souhaitent d'obtenir un diplôme sanctionnant leur scolarité de trois ans, moyennant le paiement de 210 euros par an.

Enfin, il convient d'observer que le projet de diplôme ne sanctionne pas de contenu pédagogique spécifique. En réalité, les normaliens obtiennent tous un diplôme lors de leurs études à l'université. S'agissant de la possibilité de suivre une année à l'étranger, il est important de ne pas créer de cadre socialement discriminant.

F. ZAMOUR explique que le diplôme est déjà obligatoire pour les étudiants, et qu'il est actuellement obtenu par 60% des élèves car la décision de la généralisation du diplôme a également été motivée par la nécessité de ne pas mettre en concurrence des élèves et des étudiants issus de la même école. En outre, il n'est pas possible d'être étudiant à l'école sans être inscrit au diplôme.

Par ailleurs, il est inexact de prétendre que le diplôme ne validerait pas de contenus. Ces contenus existent mais ne sont pas organisés de la même façon qu'un diplôme d'université, ce qui se conçoit aisément. Enfin l'Ecole veille soigneusement à ce que les étudiants qui le souhaitent obtiennent des postes rémunérés, afin que la question financière ne soit pas un obstacle au séjour à l'étranger.

V-M GIREL attire l'attention sur le point 2.2 qui concerne les spécialités du diplôme, et auquel figure une formulation ambiguë. Il serait préférable dans le règlement intérieur de remplacer le terme « formation spécifique » par celui d' « ECTS ».

M. MEZARD souligne que le Conseil scientifique est parfaitement fondé à discuter le texte avant sa validation finale par le Conseil d'administration. La modification suggérée sera donc insérée.

J.L. HALPERIN fait observer que le parcours des étudiants et des élèves préparant les concours administratifs comportera autant d'années atypiques que typiques, de sorte que certaines des contraintes d'ouverture seront pesantes. Sans doute serait-il nécessaire d'alléger ces contraintes, dont le nombre pourrait être réduit à deux sur quatre.

F. WORMS rappelle que les programmes d'études obligatoires bien entendu pour tous les élèves préexistaient avant le projet de généralisation du diplôme. De ce fait, celui-ci ne fait en un sens

que reprendre ces programmes en les reconnaissant comme diplômants, ce qui correspondait à une réelle demande des étudiants. Enfin, il est important de souligner qu'aucun élément de contenu ne sera obligatoire comme tel, y compris pour l'ouverture interdisciplinaire dont plusieurs formes sont bien entendu possibles. Pour autant, les parcours et les choix d'expériences seront accompagnés par les tuteurs qui s'assureront de leur sérieux. La « reconversion » vers les concours administratifs pourrait relever aussi des ouvertures selon les mêmes critères. Il est important de rappeler que l'Ecole Normale Supérieure est un lieu rassemblant à la fois des scientifiques et des littéraires, qui peuvent se rencontrer pour échanger sur des objets communs. L'expérience de recherche permettra aux élèves et étudiants côté Lettres de se familiariser avec les « laboratoires ».

S. SERFATY demande si l'expérience linguistique « et/ou » internationale mentionnée dans le document doit être alternative ou cumulative. En d'autres termes, il s'agira de préciser si cette expérience devra nécessairement avoir lieu à l'étranger.

Y. LASZLO répond que les précisions sur ce point sont justement en cours de discussion. Par ailleurs, il est rappelé que les parcours non-académiques sont expressément prévus au titre des missions non-statutaires de l'Ecole. De façon générale, l'ouverture transdisciplinaire est fondamentale en particulier dans les matières scientifiques.

M-O. GERMAIN demande comment s'articule le diplôme dans la formation des littéraires, en particulier au niveau de l'agrégation.

F. WORMS explique que la structuration du diplôme répond à cet égard à un double besoin. Les littéraires préparent le plus souvent les concours nationaux occupant ainsi une partie de leur scolarité. Il est donc envisagé de proposer aux élèves concernés une « carte d'orientation » leur permettant d'orienter leurs perspectives individuelles dans le temps. En effet, les élèves sont souvent hésitants dans leur parcours, en se demandant s'ils doivent suivre des études uniquement motivées par la richesse de l'Ecole ou s'il est préférable de se concentrer exclusivement à la préparation des concours nationaux. Le diplôme leur propose donc de réaliser les deux aspects.

A. COPIN, tout en réitérant son opposition au principe du diplôme obligatoire, insiste sur la nécessité de préserver la souplesse. Il s'associe par conséquent aux propositions de diminuer le nombre d'ouvertures. De plus, il existe actuellement un manque d'information sur les aides sociales existantes, y compris en amont de l'admission à l'ENS. Or l'intérêt de l'ENS, pour la plupart des élèves issus des classes populaires, réside justement dans le fait que leurs études seront financées. Force est de constater que cet aspect ressort peu des discours officiels.

M. MEZARD estime qu'il serait préjudiciable de baisser le nombre de matières d'ouverture. Il est préférable de rester dans l'optique d'un diplôme structuré, étant observé que les expériences d'ouverture seront autant d'atouts dans la carrière des normaliens. La condition de devoir effectuer trois expériences sur quatre permet justement la flexibilité dans les parcours. Il rappelle que le Fonds social étudiant est aujourd'hui parfaitement utilisé par les étudiants et que le nombre de chambres mis à leur disposition a cru de façon considérable au cours des dernières années. Enfin la création de bourses pour les étudiants normaliens est également une priorité pour l'Ecole.

Après prise en compte de la proposition de modification émise en séance, le principe du diplôme de scolarité normalienne est adopté avec 19 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

III. Recrutement d'un directeur/d'une directrice de la bibliothèque générale

M. MEZARD salue le travail de Nathalie MARCEROU-RAMEL. Après cinq ans à la tête des bibliothèques de l'Ecole, elle a rejoint l'ENSSIB comme directrice des études fin janvier 2016. La Direction lui souhaite bonne chance dans ce nouveau parcours professionnel.

En anticipation de ce départ, un processus de recrutement a été lancé. Statutairement, le nouveau directeur ou directrice est nommé (e) par la Direction de l'Ecole après avis du Conseil scientifique. Le Conseil restreint examinera donc les trois dossiers retenus par le comité scientifique, qui a procédé à l'audition des candidats. Ce comité était constitué de Frédéric Worms, François Hartog (président du CA), Philippe Hoffman, Isabelle Pantin et Marie-Odile Germain.

F. WORMS indique qu'une dizaine de candidatures de très grande qualité ont été reçues. A l'origine, le poste était ouvert à deux types de profils : conservateur de bibliothèque et enseignant-chercheur. Or dans l'équilibre variable entre ces deux profils, il a été constaté qu'il était difficile aux enseignants-chercheurs d'avoir les compétences techniques indispensables que requiert le métier de conservateur.

Le rapport communiqué à M. MEZARD par le comité décrit les tâches complexes qui incomberont au futur responsable.

M-O GERMAIN salue la qualité des candidats et des projets qu'ils ont présentés au comité lors de leur audition. Tous les candidats ont, dans leurs motivations, fait valoir le prestige du poste. Ce prestige justifie d'ailleurs les qualités exceptionnelles attendues de la directrice ou du directeur de la bibliothèque. Il a finalement semblé difficile de rassembler toutes ces qualités dans un candidat issu du monde de la recherche. En revanche, tous les sélectionnés ont une expérience du monde de la recherche. Les questions posées aux candidats ont porté :

- sur la place de la bibliothèque dans la vie de l'Ecole : tous les candidats l'ont envisagée comme un lieu central, à la fois de convivialité et de recherche ; pour les littéraires en particulier, la bibliothèque représente un laboratoire de recherche ;
- sur la structuration de l'équipe de la bibliothèque ;
- sur les rapports avec la politique documentaire de PSL et la place éventuelle du mécénat, y compris dans ses rapports avec l'international.

Tous les candidats auditionnés étaient sensibles à ces différents aspects, avec une énergie prometteuse pour l'avenir.

M. MEZARD estime que le travail du comité de recherche dont la mise en place n'est pas imposée par le statut de l'Ecole a été très précieux. Ses recommandations seront éclairantes pour la lettre de mission qui sera rédigée à l'intention du futur directeur ou de la future directrice. A cet égard, il serait intéressant de pouvoir acter de la constitution systématique de comités de recherche pour les recrutements importants.

IV. Actions incitatives

Y. LASZLO indique que les actions incitatives ont pour but premier d'aider les jeunes équipes à se développer, dans les départements scientifiques. Un budget de 200 000 euros HT est

consacré à ces actions. L'appel d'offres a donné lieu à une remontée de propositions par département, chaque directeur de département a classé les dossiers avant de les transmettre à la direction. Le montant total des demandes était de 600 000 euros. Seules les demandes classées en premier par les directeurs de département ont été retenues.

Quelques exemples de financements : l'installation de l'équipe nouvellement créée par David Naccache, professeur spécialiste en sécurité informatique, achat d'équipement informatique pour Caroline Muller, l'équipement de la salle blanche en physique, pour laquelle le CNRS assure le cofinancement.

S. CILIBERTO sollicite des précisions sur la logique ayant présidé aux arbitrages réalisés.

Y. LASZLO explique que les arbitrages ont privilégié la concentration des financements. Ainsi l'action cofinancée de façon importante par le CNRS a été retenue, ou encore des financements d'amorçage pour les jeunes équipes.

La proposition de répartition des actions incitatives est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

La séance est suspendue de 11 heures 10 à 11 heures 30.

V. Perspectives de structuration d'un pôle géopolitique à l'ENS ; intervention de Peter Burgess, titulaire de la chaire Axa

1. Présentation

P. BURGESS rappelle qu'avant la chute du mur de Berlin, le concept de sécurité s'entendait suivant deux axes : une logique nationale et une opposition bipolaire Est/Ouest. Ce concept a évolué après 1989 pour opérer une mutation radicale. Désormais, la notion de sécurité regroupe divers aspects (sécurité informatique, financière, climatique, biologique, lutte antiterrorisme...) en multipliant de façon constante les niveaux de sécurité. Le concept connaît en outre une verticalisation.

Aujourd'hui, les menaces sécuritaires ne se situent plus hors des frontières de l'Etat-nation mais sont omniprésentes au sein du territoire. Il n'est donc plus possible de diviser le monde en deux pour circonscrire de telles menaces et lutter contre elles. Ainsi, la société doit s'organiser pour cohabiter avec les risques qui l'entourent, ce qui constitue véritablement un nouveau défi de sécurité. La sécurité est liée aux valeurs sociales et à la culture démocratique. L'étude de la sécurité dans son acception actuelle exige d'avoir une approche transversale et rend nécessaire la conclusion de nouveaux partenariats nationaux et internationaux. La chaire dont il est titulaire devra remplir trois conditions :

- répondre aux besoins scientifiques ;
- correspondre aux valeurs et ressources de l'Ecole ;
- travailler sur les financements externes.

P. BURGESS précise que la chaire AXA est constituée de six groupes de recherche (géographie humaine, religion, théorie et éthique de l'incertitude, médias, droit international et prise de décision), qui seront développés au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, en lien avec ses recherches personnelles : théorie de la vulnérabilité occidentale, influence du

nouveau paysage de la sécurité sur les valeurs géopolitiques, éthique politique, incertitude et digitalisation du risque géopolitique.

2. Echanges avec le Conseil scientifique

S. LYONNET demande si le rôle de la diplomatie traditionnelle nécessite d'être refondu du fait de l'évolution sécuritaire actuelle.

P. BURGESS souligne que la tradition de la diplomatie occidentale est fondée sur un autre type de paysage de risque. La chaire pourrait donc aider à faire évoluer ce paysage.

A COPIN a le sentiment que le concept de menace est très subjectif et ethnocentrique. Par ailleurs, le rapport avec le financeur AXA nécessite d'être précisé notamment pour expliciter l'éventuel conflit d'intérêt.

M. MEZARD rappelle que ce sujet a déjà été discuté au CS lors de la présentation des différentes typologies de chaires. Le principe de l'indépendance scientifique totale de la chaire par rapport au mécène a été acté.

P. BURGESS souligne qu'une partie du défi tient justement à la subjectivation et à l'ethnocentrisme de la menace. L'objectif de la chaire est donc de confronter les valeurs d'une société avec les menaces qu'elle génère. Pour sa part, le financeur AXA, en tant que société d'assurances, s'intéresse surtout au risque. Cet intérêt justifie l'action de sa fondation. La plus grande indépendance scientifique est garantie par la fondation.

P. DESCOLA souhaite savoir si les anthropologues seront associés au programme de recherche, car une telle collaboration permettrait d'étudier et comprendre comment la menace est perçue par l'autre côté. En outre, il existe des travaux intéressants en matière d'histoire des idées politiques, permettant de comprendre l'interaction des menaces entre elles.

P. BURGESS répond que pour l'heure, la collaboration avec les anthropologues n'est pas prévue. Il serait toutefois extrêmement utile d'en discuter car le programme de la chaire n'est pas encore finalisé.

S. CILIBERTO sollicite des précisions sur la notion de « spécialiste du risque ».

P. BURGESS explique que le spécialiste des risques étudie la perception des risques dans les sociétés et les politiques mises en œuvre pour les prendre en compte. Le risque social est caractérisé par sa subjectivité.

F. WORMS réaffirme le principe de l'indépendance de la chaire vis-à-vis de son financeur. Dans l'approche de P. BURGESS, le risque et la sécurité sont envisagés de manière globale. Ils dépassent de loin les priorités d'une société d'assurance. Les études développées autour de ce concept nécessitent donc une très large ouverture disciplinaire, en accord avec les priorités de l'ENS.

Il rappelle par ailleurs qu'une deuxième chaire recoupant des questions de « géopolitique » va être accueillie à l'ENS. Il s'agit d'une chaire d'excellence PSL obtenue par Gilles KEPEL. Elle sera consacrée à l'Orient et à la Méditerranée. Il s'agira d'une chaire structurée de façon interdisciplinaire.

Par ailleurs, des échanges sont en cours avec le ministère des affaires étrangères et celui de la Défense. C'est le signe que la recherche en lettres et sciences humaines prend aujourd'hui en compte l'ensemble des problèmes contemporains.

VI. Concours PSI (Physique – Sciences de l'ingénieur)

Y. LASZLO indique qu'un concours Physique – Sciences de l'ingénieur sera créé à partir de 2017 en commun avec l'ENS Cachan et l'Ecole Polytechnique. Cinq recrutements seront ouverts. L'idée générale pour ce concours est d'augmenter le poids de l'écrit et des TP. Il subsiste encore une hésitation sur les coefficients avant de soumettre le projet au ministère, pour une publication de l'arrêté un an avant le concours.

VII. Présentation du nouveau bâtiment Jourdan

1. Rappel du projet

L. CORVELLEC rappelle que la maîtrise d'ouvrage est assurée par la région Ile de France. Le bâtiment abritera le département des Sciences Sociales, d'Economie et de Géographie de l'ENS ainsi que le Centre Maurice Halbwachs, le CEPREMAP et l'Ecole d'Economie de Paris (EEP).

Le CPER Jourdan représente un budget total de 49 millions d'euros, avec une surface de plancher de 11 860 mètres carrés. 53% du bâtiment sera occupé par l'EEP et 47% par l'ENS.

Les photos du bâtiment sont projetées à l'écran.

L'EEP disposera d'une entrée propre rue de la Tombe-Issoire tandis que l'entrée ENS sera située boulevard Jourdan.

2. Etat d'avancement en février 2016

Le gros-œuvre est achevé à 100% et les façades avancées à 95%. La pose des brise-soleils est avancée à 60%.

3. Calendrier

Le bâtiment devrait être livré le 16 octobre 2016, avec une mise à disposition des locaux après le passage de la commission de sécurité. Les installations pourraient être effectuées en décembre 2016 pour une occupation réelle au début 2017.

S. LYONNET demande si l'architecte a été choisi à l'issue d'un concours d'architecture.

L. CORVELLEC le confirme. L'architecte a été sélectionné en fonction de son expérience dans la conception de bâtiment dédiés à l'enseignement.

M. MEZARD ajoute que les surfaces situées aux étages R+3 à R+6 seront attribuées à l'ENS et occupées par des bureaux. La taille du bâtiment est conséquente. Le campus de Jourdan pourra accueillir un nombre important d'étudiants.

JL. HALPERIN demande si toutes les décisions sont d'ores et déjà actées concernant les anciens bâtiments.

M. MEZARD répond par la négative. Les arbitrages ne sont pas finalisés. Une partie des anciens bâtiments sera consacrée au logement étudiants. Pour l'heure, le schéma directeur immobilier prévoit la réhabilitation totale des bâtiments en matière d'isolation.

L. CORVELLEC confirme qu'une isolation par l'extérieur sera assurée. Le vote en ce sens a eu lieu lors du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Ecole.

M-O GERMAIN souhaite savoir si des reportages photographiques des anciens bâtiments du boulevard Jourdan ont été réalisés.

M. MEZARD répond qu'aucune action spécifique n'a eu lieu pour le moment. Il salue cette suggestion.

V-M. GIREL demande si le nouveau projet intégrera un espace restauration.

L. CORVELLEC répond par l'affirmative. L'espace-restauration sera inclus dans l'ancien bâtiment rénové. Cet espace sera également accessible à l'EEP.

A.COPIN demande si la cafétéria du nouveau bâtiment proposera des ventes de sandwiches et de repas froids.

L. CORVELLEC répond que la question est encore à l'étude.

A. COPIN souhaite savoir si le principe de la réinstallation de la restauration est acté. Il s'enquiert en outre de la nature des liens entre l'EEP et l'ENS, notamment du point de vue de la cohabitation dans la bibliothèque et dans l'amphithéâtre.

L. CORVELLEC apporte la confirmation qu'un service de restauration sur le site a été acté. Les espaces communs avec l'EEP s'étendront sur 2 000 mètres carrés et incluront l'amphithéâtre et la bibliothèque. Ces espaces communs seront gérés par l'ENS.

S. CILIBERTO s'enquiert des coûts d'entretien du bâtiment.

M. MEZARD répond que les coûts d'entretien sont en cours d'évaluation. Le chiffrage sera communiqué au Conseil d'administration du mois de juillet, sachant qu'une part en sera refacturée à l'EEP.

L. CORVELLEC ajoute que le parti pris architectural a été celui d'une possibilité d'ouverture de l'ensemble des fenêtres, ce qui facilitera leur nettoyage. De plus le matériau du bâtiment en bois brut ne devrait pas nécessiter d'entretien spécifique.

VIII. PSL (projet Foucault, programme IRIS, renouvellement Idex)

1. Renouvellement Idex

M. MEZARD rappelle que l'Idex PSL est en cours de renouvellement. Le rapport sur la période 2012-2015 a été soumis en décembre 2015 et selon un plan très strictement défini par l'ANR. La partie prospective du rapport met en avant le modèle propre souhaité par l'ENS.

Une prévisite sera effectuée le 18 mars par des experts missionnés par le jury international, avant le passage devant celui-ci en avril 2016. L'enjeu majeur est celui de la pérennisation de l'Idex PSL, voire l'obtention d'un complément de financement. Depuis la création de l'Idex, sont venus s'agréger un certain nombre de nouveaux établissements : Ecole des Mines de Paris, EHES, EHESS,

EPHE, Ecole des Chartes, Lycée Henri IV... C'est le signe que PSL a une capacité d'attractivité pour les établissements parisiens, tant dans les matières scientifiques que SHS.

Lors de sa dernière visite, en novembre 2015, le Comité d'orientation stratégique de PSL a indiqué dans son rapport que les nouveaux entrants viennent réellement structurer PSL, créant un équilibre parfait entre les arts, les sciences et les sciences sociales. PSL peut aujourd'hui se comparer avec les meilleures universités mondiales. En effet hormis une faculté de médecine, l'ensemble des disciplines sont très bien représentées au sein de PSL qui réunit 20 000 étudiants, 4 000 chercheurs et 200 laboratoires. La place importante de la recherche est également soulignée dans le rapport, en particulier celle des contrats ERC, dont le nombre se trouve en croissance constante. 65 ERC ont ainsi été obtenus entre 2012 et 2015.

Le document explicite le mode de gouvernance de PSL, articulée autour d'une Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) et d'une Fondation de Coopération scientifique (FCS). Cette dernière gère la dotation de l'Idex. Les décisions stratégiques importantes sont prises par le Conseil des Membres de PSL, qui privilégie le consensus. La gouvernance a connu une seule grave crise en 2014 lors du changement de présidence. Cette crise a été l'occasion de renouveler l'adhésion des établissements au projet PSL.

Les principales réalisations de PSL sont les LabEx, les chaires dont l'importance stratégique se confirme, ainsi que la mise en place d'une « signature commune » PSL. Il est notable de constater qu'en 2014, 4% des articles faisaient apparaître la signature PSL, et que ce chiffre a été porté à 25% en 2015. L'objectif est d'atteindre rapidement 100% de signatures PSL. Aux termes d'une simulation, PSL apparaîtrait en 25^{ème} position du classement de Shanghai.

2. La stratégie de recherche

La réflexion sur la structuration de l'université PSL cible a été initiée à partir du mois de décembre 2015. La structuration en départements ou facultés, mise en avant par un certain nombre d'établissements, n'était pas souhaitée par l'ENS qui a finalement obtenu gain de cause. L'une des raisons à cette opposition tenait au refus de créer une strate institutionnelle supplémentaire. De plus une fois créés, les départements transverses peuvent avoir des durées de vie trop longues, ce qui s'oppose à un certain dynamisme. C'est pourquoi la décision a finalement été prise de fonctionner sous forme de programmes à durée de vie limitée, dont les périmètres et thématiques pourraient être redéfinies au cours du temps.

La recherche s'articule désormais autour de grands programmes disciplinaires (chimie, mathématiques) et interdisciplinaires combinant une approche *top down* et *bottom up*. Les programmes interdisciplinaires IRIS ont été lancés fin 2015 en associant plusieurs établissements.

3. Formation

En termes de formation, le transfert du doctorat à PSL est un acte majeur. Le calendrier du transfert des masters est contraint par le calendrier administratif du ministère. Avec la réforme des masters, on passe de l'habilitation de maquettes de masters éventuellement cohabilités par deux ou plusieurs établissements au système de l'accréditation d'un établissement sur des mentions larges, qu'il peut ensuite librement décliner en différents parcours en conventionnant avec des établissements partenaires.

Au niveau licence, des actions ont été entreprises en particulier au niveau de Dauphine, qui a introduit des éléments substantiels de la pédagogie de PSL : tutorat individuel, apprentissage par petits groupes et apprentissage inversé...

Le premier cycle de PSL, le CPES, sera développé. 90 places post-bac seront ouvertes, puis 120. Ce cycle, qui réunit le meilleur des formations des classes préparatoires et des universités, a donné jusqu'à présent de très bons résultats.

En outre, PSL crée 20 à 30 MOOCs par an.

4. Vie étudiante

PSL a soutenu 110 projets de vie étudiante.

5. International

Les partenariats avec Cambridge et UCLA ont été signés. Des partenariats sont en cours de signature avec NYU et avec la Chine.

A COPIN regrette l'envoi tardif du rapport d'autoévaluation

M. MEZARD objecte que ce document est publié depuis plusieurs semaines sur l'intranet et donc accessible à tous.

A COPIN souhaite savoir si la Commission qui décide de la dotation Idex comporte des membres étrangers.

M. MEZARD le confirme.

A COPIN fait part de son désaccord profond sur l'opacité de la gouvernance de PSL, en particulier celle de la Fondation qui ne compte aucun représentant étudiant. En outre le rôle purement consultatif du Conseil académique est regrettable. Le choix d'un fonctionnement par projet apparaît assez inquiétant car il confère une instabilité au travail des chercheurs. Au contraire, la création d'espaces spécifiques à la recherche est une garantie de son autonomie.

Enfin, il est à craindre que le master de PSL se traduise finalement par une simple coopération entre établissements sans prendre réellement en compte les sujets d'accueil des étudiants : présence d'une assistante sociale, d'un CROUS, d'une vie universitaire incarnée dans des lieux...

S. LYONNET assure que la Fondation de Coopération Scientifique est un outil très dynamique conçu pour accélérer les processus de recherche. Il n'existe aucune opacité dans la mesure où cette Fondation possède des statuts et compte parmi ses membres un commissaire du gouvernement.

M. MEZARD ajoute que le sujet est réel et complexe s'agissant de l'accueil des étudiants de master. Une présentation à cet égard aura lieu au prochain conseil dès la finalisation de la réflexion. La constitution de PSL représente plutôt une opportunité de régler des questions administratives et sociales posées par ailleurs.

Y. LASZLO rappelle que la pérennité du financement en matière de recherche n'est traditionnellement pas établie puisque les dotations sont annuelles. A l'inverse, les financements Idex interviennent dans la durée, ce qui est exceptionnel dans le paysage de la recherche française et mondiale. Le projet actuel vise à la pérennisation du budget Idex, ce qui s'oppose à toute notion de précarisation du financement. Il est important de distinguer la

précarité des appels à projet et les financements de projets dans la durée, dont font partie les IRIS et l'Idex.

S. CILIBERTO s'interroge sur le caractère suffisamment large des axes prioritaires définis.

M. MEZARD explique qu'il est envisagé de sélectionner un certain nombre de programmes de recherche, si possible trois nouveaux par an, dont chacun sera financé pour une période de trois ans éventuellement renouvelable pour cinq ans. Le volume de financement s'établirait autour de 500 000 euros par an. Cinq grands thèmes sont actuellement étudiés de manière prioritaire:

- Création, Commission, Société ;
- Etudes globales,
- Conditions d'apparition et origine de la vie ;
- Analyse des transitions, risque et financement ;
- Sciences et données, données de la science ;

D'autres thèmes d'études, tels que Scripta (qui concerne l'histoire de la pratique de l'écriture) sont également prévus.

S. CILIBERTO souhaite savoir si une possibilité de financements indépendants de ces programmes subsiste.

M. MEZARD le confirme.

S. CILIBERTO demande si les collaborations entre laboratoires constituent une obligation.

M. MEZARD explique que la plupart des appels d'offres de PSL favorisent cette collaboration, même si certains projets émanant d'un seul laboratoire sont déposés.

6. Projet Foucault

F. WORMS explique que le projet Foucault encore en cours de discussion s'articule autour du fonds classé trésor national, acquis par la Bibliothèque Nationale de France auprès des héritiers de Michel Foucault. Au sein de ce projet, l'ENS a été sollicitée (à travers et au sein de PSL) pour s'associer à l'EHESS au sein et Columbia University sur les aspects de numérisation et d'édition critique (en ligne) de fiches-dossiers sur le travail de Michel Foucault. Il s'agit d'un projet emblématique, du point de vue de son contenu, de son traitement (humanités numériques), et parce que c'est un projet fédérateur dans PSL et qu'il aura une envergure internationale.

V-M GIREL suggère de travailler en collaboration avec les différents centres d'archives, ce que F. Worms approuve bien sûr entièrement.

IX. Publications scientifiques : présentation de la plate-forme Dissemin, motion CPU/CNRS

M. MEZARD rappelle que le sujet de la diffusion des articles scientifiques a déjà été évoqué lors du dernier Conseil. La motion de la Conférence des Présidents d'Université a été votée par l'ENS, qui soutient par conséquent la démarche. La question de l'accès libre aux données et à la fouille de ces données est essentielle.

La plateforme est projetée à l'écran.

A DELPEUCH explique que la diffusion des articles scientifiques par les chercheurs est limitée par les maisons d'édition, ce qui pose aujourd'hui un problème éthique puisqu'il s'agit de recherche financée par les pouvoirs publics sur des financements publics. La limitation de la diffusion soulève en outre une difficulté d'ordre académique.

La plateforme classe les publications des chercheurs de l'ENS en quatre catégories :

- publications disponibles gratuitement sur les sites des maisons d'édition ;
- publications non disponibles gratuitement par les maisons d'éditions mais disponibles sur les sites des chercheurs en accord avec la maison d'édition ;
- publication dont la politique de diffusion est inconnue ou complexe ;
- partage interdit par l'éditeur.

L'étude a constaté qu'un grand nombre de publications n'étaient pas disponibles sur internet mais pourraient l'être légalement sans coût supplémentaire. C'est pourquoi l'ENS pourrait adopter une résolution visant à demander à ses chercheurs de rendre possible le libre-accès à leurs publications. Ce système ne serait pas contraignant pour les chercheurs puisqu'existerait une possibilité d'y déroger à tout moment.

Le dossier transmis au Conseil contient divers points de détail sur les modalités d'application d'une telle politique, de même que des précisions sur le choix de l'obligation ainsi que des éléments de délais. L'objectif actuel est d'aller à la rencontre des chercheurs de tous départements en leur faisant part du projet, dans le but d'adopter une motion au sein du Conseil.

M. MEZARD salue le travail considérable effectué pour mettre au point cette plateforme très performante. La situation des publications scientifiques et celle des publications littéraires ou SHS sont très différentes. Dans le domaine scientifique, la plus-value apportée par la maison d'édition est assez inexistante puisqu'il s'agit d'un simple rôle de diffuseur. De ce fait, il n'existe aucun problème de mise en ligne directe des articles par les chercheurs eux-mêmes. En revanche la situation des SHS, du moins en France, est très contrastée. Un certain nombre de petits éditeurs à la situation financière précaire mais assurant un vrai travail éditorial, devra être pris en considération. C'est pourquoi la motion finale qui sera émise devra laisser le choix aux chercheurs de mettre leurs publications en ligne.

A DELPEUCH estime en effet qu'une motion différenciée s'impose.

F. WORMS s'associe aux remerciements quant au travail accompli. La visibilité de la recherche, y compris au sein de l'ENS, permet de favoriser l'ouverture et la connaissance mutuelle.

P. DESCOLA évoque le cas des revues publiées par les sociétés savantes, dans lesquelles un travail intense du comité de rédaction est effectué. Dans la revue à laquelle il collabore, un délai d'un an est respecté avant publication.

O. DEBARRE fait observer qu'aucun chercheur ne connaît ses droits en matière de publication.

M. MEZARD explique que la plateforme permettra justement de connaître les droits associés à chaque article.

A DELPEUCH procède à la démonstration à l'écran.

A DELPEUCH précise qu'il sera en outre possible de déposer directement en Archives ouvertes les articles non disponibles sur le site de la maison d'édition.

V-M GIREL souligne la spécificité des citations d'articles de SHS, d'où la nécessité de mettre en ligne des PDF conformes à l'article publié. En outre, nombre de revues sont financées par le CNRS qui est lui-même très actif dans la mise en ligne.

A DELPEUCH insiste sur le fait qu'un soutien de l'ENS à l'outil lui serait très précieux pour participer à d'autres appels à projets.

La séance est suspendue de 13 heures 20 à 15 heures.

X. Visite de salles d'expériences

La visite a lieu de 14 heures à 15 heures. Ont été visités l'équipe de Physique mésoscopique de Jean-Marc Berroir (LPA), l'équipe « Magnéto-transport et magnéto-optique des isolants topologiques » de Badih Assaf (LabEx ICFP) et l'équipe « Matière molle confinée » de Joshua McGraw et Stephen Donaldson. (LabEx ICFP)

XI. Recrutement des professeurs : présentation par les directeurs des départements

1. Département Informatique

a. Présentation du département Informatique

J. PONCE présente le département d'informatique, créé en 1999 et qui compte cinq professeurs, deux professeurs attachés et quatre maîtres de conférences. Les promotions comptent onze élèves par an, dont quatre boursiers PSL. Neuf équipes travaillent sur des domaines tels que l'apprentissage statistique, la cryptographie, l'interprétation abstraite, le parallélisme de Kahn, la sécurité, la théorie algorithmique... 35 enseignants chercheurs sont présents dans le département, qui a reçu nombre de distinctions.

b. Contexte du recrutement

La science informatique continue à se développer, ce qui explique l'augmentation constante du nombre d'élèves au sein du département. Le laboratoire est en relation étroite avec des grands groupes industriels (Facebook, Alcatel, Google, Orange, Microsoft...) et a pour ambition de rivaliser avec les meilleures universités américaines.

Plusieurs chaires industrielles sont en cours de montage grâce en particulier à David Naccache. Le soutien des tutelles est renouvelé sur les initiatives en cyber-sécurité et en sciences des données.

Quatre départs récents ou à venir sont enregistrés, contre deux arrivées de professeurs.

c. Extrait de la fiche de poste

Le département cherche à recruter un candidat ayant une reconnaissance internationale et qui soit susceptible de développer une thématique nouvelle. Le comité de recherche constitué compte Serge Abiteboul (Inria, ENS Cachan), Bernard Chazelle (Princeton), Fredo Durand (MIT) et Manuel Hermenegildo (IMDEA, UPM).

Plusieurs contacts ont été pris et des candidats ont d'ores et déjà exprimé leur intérêt.

La liste des membres externes du Comité de sélection pressentis (outre les six membres internes) rassemble des personnalités telles que Shafi Goldwasser (MIT, Weissmann), Christine Paulin (Orsay), Monique Laurent, Klara Nahrstedt, Hubert Comon ou Leo Guibos (Stanford).

A COPIN souhaite savoir si parmi les candidats au poste, une femme pourrait être pressentie.

J. PONCE attire l'attention sur le très faible nombre de femmes spécialisées dans le domaine informatique. En tout état de cause, il ne saurait être question de cibler une femme si ses compétences étaient inférieures à celles requises pour le poste.

A COPIN souhaite savoir pourquoi la concurrence avec les meilleures universités américaines est privilégiée.

J. PONCE considère que cette concurrence accroîtra le prestige du département, ce qui favorisera à l'évidence l'employabilité des étudiants.

S. CILIBERTO s'interroge sur l'opportunité pour un département informatique français de collaborer avec des géants mondiaux tels que Google et Facebook.

J. PONCE reconnaît que la relation avec ces grands groupes est très complexe. Cependant, il est important de souligner que le département ne travaille pas pour eux mais qu'il profite d'un mécénat, qui peut aussi conduire ensuite à l'embauche d'étudiants à des postes prestigieux.

F. WORMS sollicite des précisions sur les relations du département avec d'autres disciplines telles que les sciences humaines.

J. PONCE explique que l'ouverture vers les sciences sociales est en cours, mais que pour l'heure elle n'est pas suffisamment développée.

M. MEZARD rappelle qu'il n'existait aucune obligation de saisir le Conseil scientifique en matière de recrutement des professeurs. Pour autant, la Direction a jugé utile d'explicitier les stratégies de recrutement de chaque département devant le Conseil. Il appartiendra ensuite au Conseil d'administration de voter officiellement sur les recrutements.

O. DEBARRE demande si les postes en recrutement ont fait l'objet d'une création.

M. MEZARD rappelle que les postes correspondent à une masse salariale et non à un individu. Dès lors il est possible d'en créer davantage que le nombre de départs. Dans les dernières années, un poste d'histoire a ainsi été créé.

2. Département de Chimie

a. Structuration du département

A BOUTIN présente la structuration du département, qui compte au sein de l'UMR Pasteur les pôles suivants : électrochimie, chimie BioPhysique, microfluidique, photochimie, physico-chimie

théorique. L'UMR LBM regroupe les pôles de chimie organique et bio inorganique, de dynamique des biomolécules, d'interactions moléculaires et cellulaires et enfin de micro-organismes et physiopathologie.

Les deux UMR sont présents sur le site de l'ENS ainsi que sur celui de Jussieu et de l'hôpital Saint-Antoine.

En septembre, l'équipe de Christian SERRE rejoindra le département des solides poreux, dans le cadre d'une opération PSL conjointe avec l'ESPCI.

L'UMR Pasteur compte 15 enseignants-chercheurs, 19 chercheurs, et 14 ingénieurs techniciens.

L'UMR LBM compte 31 enseignants-chercheurs, 13 chercheurs et 15 ingénieurs-techniciens.

Le département compte au total 115 permanents, 100 non permanents et 50 étudiants.

b. Profil de recrutement

Le professeur accueilli au sein du département devra présenter un profil en biologie et en physique et être spécialisé sur la matière molle. Ce profil est cependant large car ouvert à toute activité autour de la matière molle, avec un souhait de s'orienter vers des développements sociétaux ou industriels.

Le département de chimie a d'une bonne visibilité internationale avec une focalisation sur l'excellence. Il pratique l'interface avec la biologie, la physique et les géosciences et souhaite s'orienter de plus en plus vers l'enseignement expérimental.

A COPIN croit savoir qu'un master de chimie accueille actuellement plus de 200 étudiants.

A BOUTIN confirme que l'ENS enseigne au sein de ce master mais qu'elle ne porte pas cette formation à 100%.

S. LYONNET sollicite des précisions sur les comités constitués à l'occasion de la procédure de recrutement.

A BOUTIN explique qu'un comité de sélection extérieur au département chimie sera constitué, comportant davantage d'externes que d'internes. En revanche, il n'a pas été formé de comité de recherche.

3. Département de sciences sociales

JL HALPERIN indique que le département regroupe une centaine d'étudiants de l'ENS, ainsi que cinq postes de professeurs en sociologie, sciences politiques, anthropologie et droit et quatre maîtres de conférences. Le poste de sciences politiques a été créé en 2007 et se trouve aujourd'hui remis au recrutement suite au départ en retraite de son titulaire Michel Offerle.

Le comité de recrutement est composé de cinq membres internes et de six membres externes spécialistes de sciences politiques ou d'anthropologie politique. Le profil recherché est celui d'un enseignant-chercheur confirmé en sciences politiques avec un intérêt pour la pratique de terrain. L'objectif est donc de recruter un universitaire en sciences politiques mais pouvant participer à toutes les filières interdisciplinaires du département. Le choix a été fait de cibler le recrutement sur la section 04 du CNU.

Y. LASZLO demande si un vivier est disponible en France et à l'international et si un comité de recherche a été constitué.

JL HALPERIN explique que le vivier de la section 04 n'est pas très large. Les précédentes tentatives de recrutements internationaux ont donné lieu à une soixantaine de candidatures.

V-M GIREL rappelle que la Direction avait souhaité la constitution d'un conseil scientifique dans chaque département, ce qui pourrait favoriser la création d'un comité de recherche.

M. MEZARD confirme ce souhait.

XII. Questions diverses

JL. HALPERIN souhaite que la question des chaires soit à nouveau abordée. Il conviendrait que soient actés les différents types de chaires ainsi que la recommandation d'éviter la généralité de l'emploi de ce terme.

Par ailleurs, le programme en relation avec l'AP-HP génère des inquiétudes sur la personne qui pourrait y participer, ainsi que sur ses titres scientifiques.

M. MEZARD rappelle que lors du précédent Conseil scientifique, la typologie des chaires avait été définie. Sur ce sujet, on observe une différence de pratique entre les disciplines scientifiques et celles de SHS. Néanmoins, la symbolique du terme « chaire » est importante pour les financeurs. Il conviendrait dès lors de ne pas se priver de ressources bienvenues.

Quant à la chaire AP-HP, la plus éloignée du cœur de l'Ecole, il est compréhensible qu'elle suscite des interrogations. Cette chaire est financée par l'AP-HP et soutenue par plusieurs établissements par le biais d'un montage assez complexe.

V-M. GIREL insiste sur le fait qu'une partie des interrogations tient au fait que l'ENS et son Conseil scientifique seront associés à la chaire sans que les conventions soient consultables. Il serait dès lors nécessaire pour le Conseil scientifique de pouvoir accéder à ce document. Il est important que l'ENS puisse conserver le contrôle de son nom.

M. MEZARD s'associe à cette position relative au contrôle du nom.

F. WORMS précise que la convention est en cours de discussion, rédaction et formalisation. Dès qu'elle sera élaborée, elle sera évidemment communiquée au Conseil scientifique. Les partenaires de la chaire AP-HP et Paris V ne sont pas encore actés, mais il est d'ores et déjà fait preuve d'une très grande vigilance lors de la rédaction de la convention. Le titre de titulaire d'une chaire peut en effet porter à ambiguïté, de sorte qu'une discussion sur ce point s'impose. La question devra avoir été résolue lors de la rédaction de la convention.

M. MEZARD s'engage à ce que la convention soit discutée devant le Conseil scientifique.

La séance est levée à 15 heures 55.